

Arrêté n° 2020/06
fixant les dates, lieu et listes des examinateurs pour
l'épreuve orale d'admission aux concours externe, interne
et troisième concours de rédacteur territorial

Le Président,

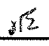
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu la charte régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'exercice de missions communes,
Vu son arrêté n° 2018/229 du 20 décembre 2018 portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours de rédacteur territorial, session 2019,
Vu son arrêté n°2019/218 du 30 septembre 2019 fixant les listes des candidats admis à concourir sous réserve des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial,
Vu son arrêté n° 2019/220 du 30 septembre 2019 portant désignation des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial,
Vu son arrêté n° 2019/311 du 16 décembre 2019 fixant la levée de réserves concernant l'admission à concourir des candidats inscrits aux concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial présents aux épreuves écrites d'admissibilité,
Vu son arrêté n°2019/316 du 20 décembre 2019 fixant les listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et 3^{ème} concours de rédacteur territorial,

Arrête :

Article 1 : Dates de l'épreuve orale

L'épreuve orale d'entretien avec le jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial se déroulera du mardi 11 février au jeudi 13 février 2020 au siège du Centre de gestion de la Mayenne à CHANGE.

.../...


Maison des collectivités
Parc Tertiaire Cérès
21 rue Ferdinand Buisson, Bât. F
53810 CHANGE

Tél : **02 43 59 09 09**
Fax : 02 43 53 16 74
Mail : cdg53@cdg53.fr

www.cdg53.fr

Article 2 : Liste des examinateurs de l'épreuve orale

Les intervenants de l'épreuve orale d'entretien avec le jury des concours externe, interne et troisième concours sont les suivants :

• Concours externe :

- Mme Yveline RAPIN, Vice-Présidente du Centre de gestion de la Mayenne, Maire de Bazougers,
- M. Étienne GAUFFRE, attaché, Communauté de communes de l'Ernée,
- M. Didier LAVEAU, directeur général des services, Ville de la Flèche,
- Mme Martine CRNKOVIC, Vice-Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe,
- Mme Cécile SÉNICOURT, représentante du CNFPT,
- M. Jean-Pierre LE BONHOMME, attaché principal, CCAS de Mayenne.

• Concours interne et troisième concours :

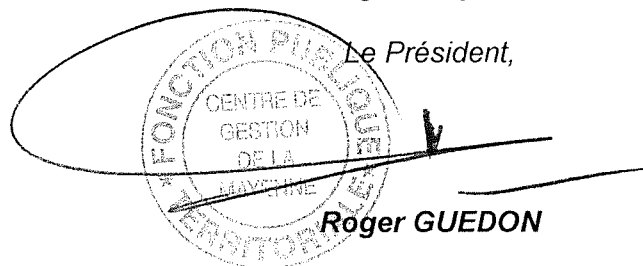
- M. Hubert MOLL, Vice-Président du Centre de gestion de la Mayenne, Maire de Saint-Fraimbault de Prières,
- Mme Catherine DUBOST, attaché principal, directrice générale des services, Commune de Saint-Berthevin,
- M. Didier DAUTEL, administrateur, directeur du Centre de gestion du Maine et Loire,
- M. Alain DELETRE, Vice-Président du Centre de gestion du Maine et Loire,
- Mme Ghislaine LEPEC, attaché principal, Département de la Mayenne,
- M. Rémy BENOIT, Attaché hors classe, Laval Agglomération,
- Mme Isabelle DUTERTRE, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et du jumelage, Commune d'Évron,
- Mme Anita DUPONT, attaché principal, Ville de Château-Gontier sur Mayenne,
- M. Olivier BOHER, attaché principal, Communauté de communes des Coëvrons.

Article 3 : Exécution

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à M. le Préfet de la Mayenne, affiché dans les locaux du Centre de Gestion, transmis aux collectivités affiliées et non affiliées du département de la Mayenne et transmis aux centres de gestion du Maine et Loire et de la Sarthe.

Fait à Changé, le 9 janvier 2020

Le Président,



Roger GUEDON

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publication de cet arrêté.